



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Par arrêté préfectoral, une enquête parcellaire, préalable à la cessibilité des terrains, est prescrite à la demande de la SPLA Territoires Publics, sur le territoire de la commune de RENNES, dans le cadre de l'opération de restauration immobilière du centre ancien de Rennes (deuxième programme).

L'enquête se déroulera pendant 16 jours consécutifs, du lundi 16 janvier 2023 (9h30) au mardi 31 janvier 2023 (17h).

Le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires, est consultable gratuitement au siège de Rennes Métropole (4 avenue Henri Fréville – 35 031 RENNES) pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Des observations sur les limites des biens à exproprier peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- au siège de Rennes Métropole, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, côté et paraphé par le maire ;
- par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé au siège de Rennes Métropole.

Monsieur Benoît LERAY, agriculteur en activité, désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur, recevra les observations du public au siège de Rennes Métropole, les :

- lundi 16 janvier 2023 de 9h30 à 11h30
- mercredi 25 janvier 2023 de 10h30 à 12h30
- mardi 31 janvier 2023 de 15h00 à 17h00

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L. 311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rennes,

Pour le préfet,
Le secrétaire général

24 NOV. 2022

Paul-Marie CLAUDON